

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.3 Coopératives de services financiers

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLÉE

Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée (l'« Envolée ») à la suite du réexamen effectué en raison du changement de son nom pour celui de :

Caisse Desjardins de l'Envolée

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 7 août 2025.

Pour plus d'information concernant cette institution de dépôts, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 25 septembre 2025